

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7/12/2020

= := := :=

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Convocation du 01/12/2020
Affichage le 11/12/2020

L'an Deux Mille Vingt, le Lundi 7 DECEMBRE, à 18 H

Le Conseil Municipal de la Commune de RUE (Somme), s'est réuni à la salle Bessie Coleman, sur convocation et sous la présidence du maire.

Présents :

THUEUX Jacky – Maire

PORQUET Joël, HAREUX Dany, PETAIN Philippe, DUFRENOY Christophe - Adjoint
MAGNIER Annita, LEPAYSAN Joanni, SCHULER Angéline, RAEPSAET Dominique (arrivée à 18 h 35), GRAVELINE Daniel, PROVILLE Nathalie, MANIER Yves, LECOUTRE Gilles, LEDOUX Katia, RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José - Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : DELARUE Dominique par PETAIN Philippe,
CAROUGE Gisèle par HAREUX Dany, BEAUVISAGE Emmanuel par SCHULER Angéline,
LENNE Martine par MAGNIER Annita, DARAS Dominique par RENARD Richard.

Absent excusé : -

Absent : -

Secrétaire de séance : SCHULER Angéline

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OBJET : Règlement pour le registre des personnes vulnérables – DL031220

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement ci-dessous afin de créer un registre communal des personnes vulnérables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **22 POUR adopte le présent règlement.**

Le présent registre permet de recenser, sur la base du volontariat, les personnes âgées, isolées ou touchées par le handicap, pour permettre une intervention efficace et ciblée lorsque la situation le nécessite.

Règlement :

Article 1 : Constitution du registre et consultation

Seuls le maire, l'adjoint délégué, les officiers d'état civil de la collectivité et la police municipale peuvent constituer ou consulter le registre.

Ce registre peut également être communiqué au Préfet, sur sa demande, à l'occasion d'un plan d'alerte et d'urgence, dans le cadre de l'organisation et la coordination des interventions à domicile.

Article 2 : Forme du registre

Le registre prend la forme d'un classeur papier où chaque inscription individuelle est hiérarchisée, ainsi qu'un classeur informatique.

Article 3 : Personnes vulnérables

L'inscription est volontaire, nominative, déclarative et confidentielle.

Peuvent s'inscrire sur ce registre :

- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes reconnues handicapées et résidant à domicile.

L'inscription peut être effectuée par une tierce personne (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).

Article 4 : données inscrites sur le registre

Les fiches d'inscription comportent :

- nom,
- prénoms,
- date de naissance,
- situation (personnes âgées, personnes en situation de handicap...)
- adresse,
- coordonnées téléphoniques,
- coordonnées du service d'aide ou de soins à domicile,
- coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence,
- dans le cadre de l'inscription par une tierce personne, les coordonnées de cette dernière.

Article 5 : Modalités d'inscription sur le registre

L'inscription s'effectue sur demande auprès des services municipaux. Ceux-ci transmettront un document papier à compléter (téléchargeable sur le site internet de la ville : www.villederue.fr). Après avoir été enregistrée par les services municipaux, un récépissé d'inscription sera transmis aux intéressés.

Article 6 : Actualisation du registre

L'inscription sur le registre est possible à tout moment de l'année.

Une campagne d'information annuelle via les publications municipales ou le site internet de la commune sera menée annuellement, notamment pour les nouveaux arrivants.

Article 7 : Modalités du retrait du registre

Les personnes inscrites peuvent se faire radier du registre sur demande écrite auprès du maire. Le décès ou le départ de la commune des personnes inscrites entraîne leur radiation du registre.

Article 8 : Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable sur demande en mairie et sur le site internet de la ville.

Le Maire, Jacky THUEUX

